

ÉDITION
ÉTÉ
2020

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER :

- TOUS NOS SERVICES ONT REPRIS
- CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ
- SCRUTIN SYNDICAL

TOUS NOS SERVICES ONT REPRIS

BESOIN DE NOUS JOINDRE ?

Depuis le 11 mai dernier, toutes les activités de la CCQ ont repris dans l'ensemble du Québec.

Veillez noter que les délais d'attente pourraient être plus longs que d'habitude.

Afin de réduire votre temps d'attente et de nous aider à mieux vous servir, nous vous invitons à privilégier les modes de communication suivants :

LES SERVICES EN LIGNE DE LA CCQ

Sélectionnez l'option « Aide » pour nous transmettre vos documents ou nous poser vos questions sur votre dossier. Nous vous invitons à vous inscrire aux **services en ligne**, si ce n'est déjà fait.

LE FORMULAIRE « CONTACTEZ-NOUS » DU SITE WEB

Utilisez ce formulaire pour des questions générales seulement. La CCQ ne peut répondre à aucune question spécifique à votre dossier client par le biais de ce **formulaire**.

LA PLATEFORME MÉDIC EN LIGNE

La meilleure façon pour faire vos réclamations d'assurance. Accédez-y par les **services en ligne**.

LE COURRIER

L'adresse de la CCQ peut varier et est indiquée sur les différents documents.

Pour connaître tous les détails sur la reprise de nos activités, consultez la page *Relance dans la construction*, au www.ccq.org/covid19.



CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ

**C'EST LE TEMPS DES VACANCES, DU DIMANCHE
19 JUILLET AU SAMEDI 1^{ER} AOÛT 2020* !**

Comme les conventions collectives en vigueur le prévoient, tous les chantiers des quatre secteurs de l'industrie de la construction seront obligatoirement fermés. Certains types de travaux pourront tout de même se tenir durant cette période. Vous souhaitez en savoir plus sur les congés annuels obligatoires et les règles particulières prévues ?

Consultez les conventions collectives.

Bon congé !

* Le congé débute le dimanche 19 juillet, à 0 h 01, et se termine le 1^{er} août, à minuit.

AYEZ VOTRE DROIT DE TRAVAIL VALIDE EN POCHE!

Votre certificat de compétence ou votre exemption à détenir un certificat de compétence vient à échéance? Assurez-vous d'en recevoir un nouveau. En effet, il est de la responsabilité de tout travailleur de s'assurer d'avoir un droit de travail valide en sa possession lorsqu'il travaille sur les chantiers de construction au Québec. À défaut, non seulement vous pourriez recevoir un constat d'infraction, mais si vous êtes un apprenti, vos heures travaillées sans droit de travail ne pourront être versées à votre carnet d'apprentissage.

Si vous constatez que votre certificat ou exemption n'est plus valide et que vous n'en avez pas reçu un nouveau, communiquez avec notre service à la clientèle, au **1 888 842-8282**.

LE DÉPÔT DIRECT EN 3 ÉTAPES FACILES!

- 1 Allez à sel.ccq.org et ouvrez une session
- 2 Choisissez la section « **Dépôt direct** »
- 3 Inscrivez vos coordonnées bancaires



MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

| | |
|--|--------------------------------|
| RÉGIME: A | |
| N° DE CLIENT: 12345678 | |
| PÉRIODE D'ASSURANCE DU XXXX-XX-XX AU XXXX-XX-XX | |
| ASSURÉ (NOM, PRÉNOM) | DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) |
| | XXXX-XX-XX |
| CONJOINT (NOM, PRÉNOM) | DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ) |
| | XXXX-XX-XX |
| RÉSERVE AU XXXX-XX-XX | XXXX.X HEURES |
| POLICE : CCQ # 12345678 | |

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 seront mises à la poste vers le 18 juin 2020.

0000000

DATE A A A A M M J J

\$ _____

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

CHÈQUES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2020

Les chèques de vacances seront distribués à compter du 19 juin prochain. Si vous vous êtes inscrit au dépôt direct avant le 3 juin, votre argent sera déposé directement dans votre compte. Dans le cas contraire, votre chèque sera mis à la poste.

Plus de détails au www.ccq.org/chequedevacances.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES VOYAGES

Tel qu'entériné le 4 juin dernier par le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC), si vous décidez de voyager dans un endroit pour lequel le gouvernement du Canada émet ou a émis un avertissement d'éviter tout voyage ou tout voyage non essentiel, vous ne serez pas couvert par le programme d'urgence médicale à l'étranger de MÉDIC Construction.

Pour en savoir plus, consultez la nouvelle sur notre site Web au ccq.org.

CONSTRUIRE en santé



10 services de santé gratuits et confidentiels



Évaluation de vos besoins



Résolution de problèmes personnels



Alcoolisme et autres toxicomanies,
jeu compulsif, dépression majeure,
comportement violent



Orthopédagogie



Intervention post-traumatique



Interventions préopératoire,
postopératoire, préhospitalisation
et posthospitalisation



Ergothérapie



Interventions personnalisées



Conseils en vue de l'adoption
de saines habitudes de vie



Cessation tabagique

1 800 807-2433 24/7 • SANS FRAIS



LES PROCHAINES ÉTAPES

DE VOTRE AVIS DE CONFIRMATION À LA RÉCEPTION DE VOTRE NOUVELLE CARTE D'ALLÉGEANCE SYNDICALE

La période de vote du scrutin syndical se termine le 20 juin prochain. À la suite du dépouillement des votes reçus, tous les travailleurs recevront en juillet un avis confirmant leur choix d'allégeance, et ce, qu'ils aient exercé leur droit de vote ou non. Si l'allégeance qui y est indiquée ne correspond pas au choix exprimé, le travailleur pourra nous en informer en suivant la procédure de contestation détaillée dans cet avis.

L'allégeance enregistrée au dossier du travailleur après le scrutin entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Quant aux résultats officiels qui déterminent la représentativité de chacune des cinq associations syndicales, ils seront connus au courant du mois d'août.

Les travailleurs recevront, au plus tard en septembre, leur nouvelle carte d'allégeance syndicale.

**VOUS CHANGEZ D'ALLÉGEANCE ?
IL EST IMPORTANT D'EN INFORMER
DÈS QUE POSSIBLE VOTRE EMPLOYEUR,
AFIN QU'IL MODIFIE, À PARTIR DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2020, LES COTISATIONS
SYNDICALES QU'IL PERÇOIT.**

Pour obtenir tous les détails sur le scrutin syndical 2020, consultez le www.ccq.org/scrutinsyndical.





AVANTAGES SOCIAUX
**MÉDIC
CONSTRUCTION**

MÉDIC CONSTRUCTION EN LIGNE SUR TOUS VOS APPAREILS NUMÉRIQUES

Dès maintenant

POUR DES RÉCLAMATIONS

PLUS FACILES ET RAPIDES

Téléchargez l'application mobile
MÉDIC Construction

Pour en savoir plus :
www.ccq.org/medicenligne



RELEVÉS ANNUELS DE RETRAITE 2019

RETARD À PRÉVOIR

En raison de la situation liée à la COVID-19, la période d'envoi des relevés annuels 2019 est retardée et pourrait s'étaler jusqu'en décembre 2020, conformément aux directives de Retraite Québec.

Lorsque vous recevrez votre relevé personnalisé, vérifiez-le attentivement, car il contient tous les renseignements relatifs à votre régime de retraite, dont la date de votre admissibilité à la retraite. Il est important d'en prendre connaissance, afin de faire votre demande de prestations au moment opportun.

Si vous avez besoin de plus d'informations, par exemple sur la retraite partielle ou encore sur la date de la retraite avec ou sans réduction, communiquez avec nous. C'est avec plaisir qu'un de nos spécialistes vous aidera à faire un choix éclairé.

Si vous détenez des sommes dans le régime et qu'à la fin du mois de janvier 2021 vous n'avez toujours pas reçu votre relevé annuel, il est possible que vos coordonnées ne soient pas à jour dans nos dossiers. Signalez-le-nous sans tarder afin de rectifier la situation et que nous puissions vous faire parvenir une copie de votre relevé.

Pour nous joindre, écrivez-nous par le biais des **services en ligne**, en sélectionnant l'option « Aide », ou composez le **1 888 842-8282**.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Vous venez de déménager ou vous vous apprêtez à le faire ? N'oubliez pas de mettre votre dossier à jour auprès de la CCQ, afin de faciliter nos communications avec vous. Des pièces justificatives pourraient être exigées selon le changement :



2 pièces justificatives :

- Changement d'adresse de domicile impliquant un changement de région.

Rappelons que l'adresse de domicile détermine votre région de placement et qu'elle a un impact sur votre référencement.

Aucune pièce justificative :

- Changement d'adresse de domicile sans changement de région de placement ;
- Changement d'adresse de correspondance.

FAITES-LE DANS LES SERVICES EN LIGNE !

Saviez-vous que vous pouvez rapidement changer vos adresses de correspondance et de domicile à votre dossier dans les services en ligne ? Pour ce faire, rendez-vous à sel.ccq.org.

CHANGER D'ADRESSE DANS LE RESPECT DES RÈGLES

La loi R-20 comporte des dispositions nécessaires pour sanctionner des comportements illégaux. Ainsi, toute plainte ou tout élément détecté, tel qu'un document falsifié ou une fausse déclaration, fera l'objet d'une vérification et d'une enquête et, le cas échéant, de recours.

Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de changement d'adresse, consultez le ccq.org.



SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK.COM/CCQ



Pour
nous trouver :
ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Réalisé par la Direction des affaires publiques
et des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2C 0C3

PD5018F (2006)

Conception graphique de la grille et montage :
Karine Verville
Révision : Féminin pluriel